

Comité des affaires maritimes et portuaires

Compte rendu de la réunion du vendredi 10 avril 2015

10 personnes étaient présentes à ce Comité :

- M Poirot (AUPPSV)
- M Noël (SNSM)
- M Traisnel
- M Holé (Yacht Club)
- M Loit
- Mme Noël (SPL)
- Municipalité de Saint-Vaast (Ms G Lepetit, J Lepetit, Auger, Claude)

Les personnes suivantes étaient excusées :

- M Leterrier
- M Doucet (Conseiller Municipal)
- M Perrot (Ecole de voile)
- Jacques Dadure (Association Bateaux traditionnels)
- Aurore Malézieux Madoire (Conseillère Municipale)

Gilles Auger rappelle l'esprit de cette réunion qui est d'échanger et de faire circuler les informations.

Le Président de l'Association des usagers du port présente une liste de points à aborder.

Quelles incidences de la loi NOTRe en cours de finalisation ?

La loi NOTRe en cours de finalisation prévoit une redevance sur les mouillages en zones protégées (20 € par mètre et par jour). La question pourrait se poser à Saint-Vaast que si la zone Natura 2000 était assimilée à une zone protégée. De plus, l'application d'une redevance est une possibilité, non une obligation. L'AUPPSV a fait parvenir une lettre sur ce sujet à Jean Lepetit, en tant que conseiller départemental. De même une pétition pour s'opposer à cette loi circule.

Egalement dans ce projet de loi, la notion de port à statut « départemental » disparaît. Jean Lepetit explique que l'on est dans une période incertaine avec peu de visibilité. Il explique que la gestion des ports devrait être prise en charge par les Régions, qui pourraient au moins provisoirement les rétrocéder aux Départements.

Gilles Auger signale que les petits ports du Cotentin qui vont entrer dans la SPL (ce qui représente environ 500 mouillages) ont des petits budgets et qu'ils constituent en ce sens plutôt une charge à venir pour la SPL.

Le Conseil d'Administration de la SPL va-t-il changer ?

Au vu des élections départementales qui viennent d'avoir lieu, il y aura des changements dans les personnes. Les noms seront connus dans les deux mois en ce qui concerne les représentants du Département.

En conséquence le Conseil Portuaire pourrait être repoussé en septembre.

Dans quel sens les nouveaux modes de calcul de la taxe foncière dans la loi de finance font ils évoluer les taxes ?

Selon Mme Noël on peut espérer une légère diminution, et au moins un maintien sans augmentation.

Quel premier bilan peut-on faire de la mise en place des caméras de surveillance sur le port ?

Gilles Auger rappelle que 14 caméras ont été installées, pour un coût de 53000 €.

Certains usagers du port ont pu s'inquiéter d'être ainsi en permanence surveillés.

Gilles Auger rappelle que les caméras ne sont pas là pour épier les gens, mais pour dissuader et rassurer. La dissuasion concerne notamment le bon usage des poubelles ou les vols.

Ce n'est que si un problème est constaté que les films sont visionnés. Les films sont conservés 15 jours au maximum.

Des affichages aux normes sont installées.

Que faire face au trop plein de voitures qui se garent sur le terreplein ?

M Traisnel signale que trop de voitures viennent se garer à proximité des bateaux mis à sec sur le terreplein.

M **Poirot** fera un rappel à ses adhérents sur la règle qui stipule qu'un propriétaire de bateau ne peut pas faire entrer plus d'une voiture sur le terreplein.

Que faire face au parking des remorques sur les pelouses ?

A certains moments de l'année, il y a trop de remorques garées sur les pelouses.

Une solution technique pourrait consister à protéger les pelouses par un système où les remorques parquées n'abîmeraient pas la pelouse. Cependant ce système est cher (50€ le M2).

Un autre dispositif consisterait à installer des parcmètres.

Cependant il faut tenir compte que les difficultés et les nuisances n'apparaissent que dans des périodes très limitées.

Comment éviter qu'un bateau en maintenance pollue le port ?

Il a été signalé qu'un bateau de pêche en cours de maintenance a pollué le port à la suite d'un ponçage. La Capitainerie va enquêter à ce sujet et faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas.

Comment mieux informer sur l'existence de défibrillateur au port ?

Il y a un défibrillateur à la Capitainerie. Il apparaît que peu de gens le savent.

A défaut d'un 2^{ème} défibrillateur près de l'Ecole de Voile, Mr Poirot souhaite qu'il y ait, au moins, une signalisation de la présence d'un défibrillateur à la Capitainerie.

Il est également à signaler qu'il en existe un à la médiathèque et un au camping.

Comment rappeler que les douches ne sont pas faites pour le lavage des animaux ?

Il y a des personnes qui utilisent les douches pour laver leur animal.

Il est rappelé que cela est strictement interdit.

Mme Noël va mentionner cette règle, notamment sur le site Internet du port.

Mr Poirot souhaite la présence d'un panneau 'Animaux Interdits' à proximité des portes d'entrées principales des sanitaires (Marina et Capitainerie).

Comment éviter que trop de véhicules utilitaires de pêcheurs encombrent le quai ?

Des pêcheurs stationnent plusieurs de leurs véhicules sur les quais.

Gilles Auger va les voir personnellement pour leur rappeler les règles de stationnement.

Comment fonctionne le Centre de débarque ?

Gilles Auger fait un point de situation sur le fonctionnement du Centre de débarque, fonctionnement effectif depuis un mois.

Le chiffre d'affaire du mois est de 190000 € et concerne 11 bateaux.

Il note des demandes d'accès de 6 bateaux de type Estéou, notamment pour la glace. Cela augure d'un équilibre financier du Centre, car il faut 2 millions d'€ à l'année pour que sa gestion soit équilibrée.

De ce fait l'équilibre du CLD de Barfleur est impacté. Gilles Auger rappelle que l'état d'esprit est de faire en sorte qu'un Centre ne fonctionne pas au détriment de l'autre et qu'il est souhaitable que les 2 Centres aient un fonctionnement utile avec des budgets équilibrés.

Les usagers du Centre de Saint-Vaast sont satisfaits, de même que la CCI. (Un agent de la CCI vient 3 jours par semaine).

Le Centre peut stocker jusqu'à 800 bacs.

Actuellement, le Centre est utilisé en grande partie pour le poisson.

L'inauguration officielle du Centre aura lieu bientôt.

Peut-on mieux informer les touristes sur les heures d'ouverture des portes à flot du port ?

Mr POIROT suggère de mettre un panneau d'information sur les heures d'ouverture des portes à flot à proximité du côté atelier Vincent Marie.

Quel agencement pour rassembler les vieux gréements traditionnels dans le port ?

Plusieurs agencements sont envisagés pour rassembler les vieux gréements dans le port.

Une solution pourrait consister à mettre les vieux gréements par 2 au pied des pontons, avec un panneau présentant leurs caractéristiques.

Une demande a été faite par le Président de l'Association des bateaux traditionnels pour réunir 7 bateaux (entre 5 m et 9,8 m) au ponton C à l'année.

Le chiffrage de cette solution est demandé pour connaître les impacts sur les comptes du port.

Sur le principe, tout le monde est d'accord sur l'intérêt de ce rassemblement et sur le fait qu'il faut trouver une solution la plus consensuelle rapidement.

Quelle est la situation de la liste d'attente ?

Mme Noël signale que ce sont principalement les bateaux entre 6 et 7,5 qui font l'objet d'une liste d'attente.

Les petits et grands bateaux ne font pas l'objet d'une liste d'attente.

Il y a ainsi 89 bateaux en liste d'attente.

Elle signale la tendance à ce que les bateaux soient de plus en plus partagés entre plusieurs propriétaires.

Où en est-on du Plan de prévention des risques littoraux ?

A l'initiative des pouvoirs préfectoraux, une première réunion publique s'est récemment tenue en ce qui concerne l'avancée du Plan de prévention des risques littoraux (PPRL).

Ce chantier conduit par des cabinets spécialisés, sous le pilotage de l'Etat, doit déboucher sur un cadre réglementaire qui s'imposera pour la gestion du littoral. Il prend en compte la notion de risques et, au stade actuel des travaux, identifierait 3 niveaux de zonage du littoral :

- En rouge, les zones inconstructibles
- En bleu, les zones constructibles avec recommandations
- En blanc, les zones sans contrainte

Gilles Auger signale que durant cette réunion, la position du Maire de Saint-Vaast a été de mettre en garde les pouvoirs publics sur l'effet désastreux que pourrait avoir le fait de connoter Saint-Vaast, et les autres villes concernées, comme étant des zones à risque, donc à éviter. La question est plutôt comment vivre avec le risque et le limiter au maximum ?

Une seconde réunion publique est prévue vers la fin du mois de juin.

A ce propos, Gilles Auger explique les travaux récents faits par la Municipalité pour limiter les effets néfastes des grandes marées. Notamment un chenal de canalisation des eaux vers le Cul de Loup a été refait derrière la digue à la sortie du centre-ville vers la Hougue. Un système de palles planches amovibles va être mis en place pour conforter la canalisation des eaux vers le Cul de loup.

De même, lors des grandes marées, des big-bags sont installés pour limiter la portée des vagues et des embruns sur les maisons qui jouxtent la digue au niveau de la trouée des Allemands.

Comment sont traités les filets de pêche usagés ?

Gilles Auger déplore que la déchetterie, gérée par la Communauté de Communes, ait refusé d'accueillir les filets de pêche usagés. Pour ne pas laisser les pêcheurs concernés sans solution commune, la municipalité de Saint-Vaast va provisoirement ouvrir un enclos au niveau de la Bijude. Une personne de la Capitainerie accompagnera les pêcheurs à la Bijude. Il est rappelé que cette

solution est provisoire et qu'une recherche de solution avec la Communauté de Communes va être relancée.

La prochaine réunion se tiendra en septembre.

Le précédent compte rendu ayant été fait mais pas remis aux participants, ceux-ci recevront les 2 comptes rendus.

Le présent compte rendu a été établi par Jean-François Claude, le 15 avril 2015